

<https://ecoleetsociete.se-unesa.org/Rentree-2016-du-nouveau-au-lycee-GT>



école & société

Rentrée 2016 : du nouveau au lycée GT

- Éducation - Actu -

Date de mise en ligne : jeudi 25 août 2016

Copyright © ÉCOLE ET SOCIÉTÉ - Tous droits réservés

Programme de SES en seconde plus réaliste : un consensus a été trouvé entre le ministère, l'APSES et les organisations syndicales pour diminuer le nombre de thèmes obligatoires à aborder dans l'enseignement d'exploration de seconde.

Les collègues n'auront plus à traiter obligatoirement que la première question des thèmes I, II, IV et V et au moins deux questions au choix parmi les six restantes. Dans le même temps, les attendus autour de la notion (difficile) d'élasticité deviennent plus réalistes.

Voir [arrêté du 4/07/2016 paru au BO du 20/07/2016](#)

Un nouvel enseignement facultatif d'informatique et création numérique (ICN)

Il sera proposé aux élèves de première et terminale ES et L et de première S. À la rentrée 2016 en première et 2017 en terminale, les élèves de certains lycées pourront suivre un enseignement d'informatique et création numérique à raison de deux heures par semaine. Cet enseignement vise à faire découvrir aux élèves du cycle terminal de la voie générale les multiples applications de l'informatique dans des champs disciplinaires variés et de leur faire comprendre que le traitement informatisé de l'information est devenu fondamental.

Les modalités pédagogiques sont bien définies. Il s'agit de mettre les élèves en activité dans le cadre de projets. Les enseignants en charge de cet enseignement doivent accompagner les élèves et peuvent avantageusement travailler avec des collègues d'autres disciplines.

[Voir arrêté du 16/07/2016 paru au BO du 20/07/2016](#)

Première STI2D

Décaler son choix de spécialité devient possible : le CSE du 30 juin 2016 a approuvé un arrêté permettant aux lycées volontaires (après que leur CA se sera exprimé) de différer le choix de spécialité parmi les quatre possibles.

Ce texte constitue en fait la base légale d'expérimentations dont l'évaluation est d'ailleurs prévue. Les élèves concernés découvriront donc pendant le premier trimestre les quatre spécialités en lien avec l'enseignement transversal. Leur choix sera ainsi plus avisé.

On attend la publication imminente de cet arrêté puisque le dispositif est prévu pour être mis en oeuvre dès la rentrée 2016.

https://www.education.gouv.fr/bo/16/Hebdo30/MENE1619621A.htm?cid_bo=105554

Première STHR

Du nouveau à la rentrée 2016 : les programmes des classes de première et terminale de la série STHR ont été publiés au BO N°11 du 17 mars 2016 pour une mise en oeuvre à la rentrée 2016 en classe de première (et à la rentrée 2017 pour la classe terminale). Le ministère a publié de nombreuses ressources pour accompagner les collègues dans la mise en oeuvre de cette réforme.

Pour consulter les programmes : voir [BO n°11 du 17/03/2016](#)

Pour consulter les ressources par discipline, c'est [ici](#)

Pour consulter les ressources pour les enseignements interdisciplinaires, c'est [là](#)